

1562 1587

RESUPANF

**DEUXIEME PLAN D'ACTION NATIONAL
DE LA FEMME SENEGALAISE
1997-2001**

NOTE DE PRESENTATION

1. CONTEXTE, FONDEMENT ET PRINCIPES

Le deuxième Plan d'action National de la Femme Sénégalaise (1997-2001) est un plan d'orientation à moyen terme pour la promotion des femmes.

Son objectif majeur est de disposer, pour les cinq prochaines années, d'un cadre stratégique global et consensuel permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en oeuvre des futures actions de promotion de la femme.

Les objectifs spécifiques du Plan d'action National de la Femme ont permis:

- d'identifier les besoins immédiats et stratégiques des femmes sénégalaises urbaines et rurales;
- de fixer des objectifs qui tiennent compte du contexte économique, social national et des spécificités des différentes zones ainsi que des ressources mobilisables;
- de définir des stratégies cohérentes et concertées permettant de les satisfaire;
- d'élaborer des programmes pertinents au niveau national, régional et local, susceptibles de traduire les objectifs et les stratégies définis en une amélioration dans la vie quotidienne des femmes.

Le Plan d'action National de la Femme Sénégalaise est le fruit de l'effort conjugué de tous les partenaires au développement. L'approche participative et décentralisée a prévalu tout au long de son élaboration. Des consultations permanentes, à tous les niveaux, entre la base et le niveau central, ont permis de prendre en considération les préoccupations de l'ensemble des acteurs, d'adopter une démarche prospective et de tirer parti de toutes les expériences et initiatives en vue de créer les conditions d'une participation efficiente et efficace de la femme sénégalaise au processus de développement du pays. Les ministères techniques et leurs services décentralisés, l'université, les organisations non gouvernementales, les associations, les organisations communautaires et les partenaires de la coopération internationale ont été directement impliqués durant tout le processus d'élaboration.

Ainsi conçu et élaboré, le deuxième Plan d'action de la Femme a pu être finalisé dans les conditions les meilleures. Il exprime de ce fait une vision partagée par l'ensemble des acteurs de développement et tire sa substance de son caractère participatif et consensuel qui lui garantit, dès lors, une appropriation par toutes les parties. Il devient de ce fait un instrument pertinent pour assurer ce dialogue permanent qui doit soustendre son exécution.

Conformément aux orientations formulées par le Gouvernement, le Sénégal a pris une part active dans le processus des grandes Conférences des années 90 qui marquent la volonté de la Communauté Internationale de « faire progresser les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité ». (Déclaration de Beijing, septembre 1995)

C'est ainsi que le Sénégal a adopté le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme élaboré à Beijing en Septembre 1995 et s'est engagé à le traduire dans les faits au niveau national « en veillant à ce que le souci d'équité entre les sexes imprègne toutes nos politiques et tous nos programmes ». (Déclaration de Beijing, septembre 1995)

Sur la base des douze domaines critiques de préoccupation retenus à Beijing, le Gouvernement du Sénégal a décidé l'élaboration du **deuxième Plan d'action National de la Femme Sénégalaise**, en vue d'accélérer la réalisation des objectifs

des Stratégies prospectives de Nairobi pour le renforcement du pouvoir des femmes à tous les niveaux et l'élimination de toutes formes de discrimination à leur égard.

Le deuxième Plan d'action National de la Femme Sénégalaise met l'accent, d'une part sur l'émancipation des femmes, condition essentielle à l'instauration de l'égalité entre les sexes pour un développement durable et, d'autre part, sur l'**approche globale et multidimensionnelle des questions soulevées** qui permet, pour chacun des domaines traité, de saisir et d'analyser les relations existant entre les facteurs socioculturels, économiques, juridiques et politiques et ceux fondant le statut de la petite fille et de la femme dans la famille et dans la société. Ces principes trouvent leur fondement dans l'**approche « Genre et Développement »** corroborant ainsi l'assertion selon laquelle une politique de promotion économique et sociale d'une société pour être efficace et durable se doit de prendre en compte l'existence de rapports sociaux inégalitaires entre les hommes et les femmes qui la composent. Les grandes Conférences de la décennie 90 ont été l'occasion pour l'Afrique et la communauté internationale de réaffirmer de manière claire et résolue l'existence d'un lien indissoluble entre la population, le développement durable, l'égalité des sexes et la promotion des femmes. Elles ont, en outre, vu se dégager un consensus pour considérer la situation et le statut des femmes comme des dimensions importantes de la problématique population et développement. La promotion des femmes est, dès lors, reconnue comme une condition essentielle à l'amélioration du niveau de vie des populations et à l'établissement d'un développement durable.

Une perspective sur le développement intégrant les considérations de genre est de par sa nature multisectorielle et interdisciplinaire. Dans cet esprit, une démarche conséquente, intégrée et intersectorielle, rompant avec les limites sectorielles traditionnelles, a jalonné tout le processus d'élaboration du deuxième Plan d'action de la Femme Sénégalaise.

Le nouveau plan d'action de la femme tient, également, compte des orientations stratégiques globales définies dans le 9ème Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social du pays couvrant la période 1996-2001. A ce titre, il conforte l'option stratégique de l'Etat de rechercher la compétitivité globale de l'économie nationale en se fondant, au delà des mesures et réformes économiques, sur la valorisation des ressources humaines considérée comme un investissement tout aussi important que l'investissement sous forme de capital réel. L'essor des ressources humaines, avec des femmes et des hommes bien éduqués et bien soignés, est ainsi reconnu comme indispensable dans la lutte contre la pauvreté et la recherche d'une croissance soutenue.

La prise en compte de la place et du rôle de la femme revêt une grande signification à travers les lignes d'actions du 9ème Plan, relatives à l'amélioration de l'accès aux services de base, à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation, à la promotion économique et à la promotion du statut de la femme. Ces lignes d'action attestent valablement de la priorité accordée par le Gouvernement à la promotion de la femme.

Dans sa structuration interne, le deuxième Plan d'action National de la Femme Sénégalaise s'articule autour de quatre chapitres :

Dans le chapitre I, après une brève analyse du contexte socio-politique dans lequel s'inscrit le présent Plan d'Action, il sera proposé une appréciation globale de la situation actuelle des femmes au Sénégal en mettant l'accent sur les obstacles à leur promotion et à leur participation effective au processus de développement. Une analyse sectorielle de chaque domaine prioritaire permet de proposer un bilan -

diagnostic approfondi et de restituer la situation réelle des femmes sénégalaises en 1996.

Le chapitre II traite des objectifs et stratégies retenus pour inscrire la promotion de la femme dans un cadre d'évolution favorable d'ici l'an 2001.

Le chapitre III présente le schéma de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du Plan d'action National de la Femme.

Le chapitre IV décrit le Programme d'action 1997-2001. Il présente les budgets estimés des programmes par domaine prioritaire au niveau national et régional; il fournit également les indicateurs globaux de suivi et d'évaluation.

Le coût global du Plan d'action est estimé à 25 milliards de F.CFA sur cinq ans. La répartition par domaine d'intervention prioritaire se présente comme suit : 40% à la promotion économique des femmes et à la lutte contre la pauvreté soit 10 milliards F.CFA ; 15% au renforcement des capacités des femmes et à la scolarisation des filles soit 3,75 milliards F.CFA ; 15% à l'amélioration de l'état de santé des femmes soit 3,75 milliards F.CFA ; 10% à l'amélioration du statut juridique, social et politique de la femme et de la petite-fille soit 2,50 milliards F.CFA ; 20% au renforcement des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes soit 5 milliards F.CFA.

Les budgets estimés par programme et leur répartition aux niveaux national et régional sont présentés en annexe.

2. PRESENTATION DES PROGRAMMES.

Le deuxième Plan d'action de la Femme Sénégalaise porte sur les cinq domaines considérés par le Sénégal comme des sur-priorités pour lui assurer un développement durable grâce à la participation pleine et entière des femmes et des hommes à l'atteinte de ses objectifs de développement. Il s'agit du développement économique et de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation et de la formation, de la santé reproductive, des droits fondamentaux, et des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

Pour chacun de ces domaines, les contraintes qui freinent la promotion de la femme et sa participation effective au développement ont été identifiées et analysées. Sur cette base, des objectifs, des stratégies et des actions ont été proposés afin d'éliminer toute forme de discrimination qui entrave la promotion effective des femmes dans tous les secteurs de la vie économique et social.

Le Plan d'action comprend ainsi **cinq programmes d'actions**:

- Un programme de promotion économique des femmes et de lutte contre la pauvreté.
- Un programme d'amélioration du niveau d'éducation des femmes et de promotion de la scolarisation des filles.
- Un programme d'amélioration de la santé reproductive des femmes.
- Un programme d'amélioration du statut juridique des femmes et de la petite fille et de renforcement de l'accès des femmes à la prise de décision.
- Un programme d'amélioration des performances des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

Les programmes s'inscrivent dans le cadre des **objectifs globaux** visant la promotion économique des femmes; l'accroissement du taux de scolarisation des filles et le relèvement du niveau d'éducation des femmes; l'amélioration de l'état de

santé des femmes et des petites filles; la valorisation du rôle et de la place de la femme dans la société et le renforcement de sa participation dans la gestion économique et politique; et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

Ces objectifs prioritaires sont interreliés et doivent solidairement être poursuivis pour assurer la promotion effective des femmes à l'horizon 2001.

***Dans le domaine de l'économie**, le PANAF prend comme point de départ la nécessaire reconnaissance du faible pouvoir économique des femmes sénégalaises et de la féminisation croissante de la pauvreté. A cet égard, il propose, pour assurer la promotion économique des femmes sénégalaises et lutter contre la pauvreté, les objectifs suivants:

- Accroître les programmes d'allégement des tâches domestiques des femmes.
- Accroître le niveau d'information et d'organisation des femmes
- Assurer la disponibilité des données et de l'information sur les femmes
- Accroître les aptitudes entrepreneuriales des femmes en activité dans les secteurs formel et informel et augmenter leur capacité d'intervention.
- Augmenter le niveau de revenu des femmes.
- Contribuer à accroître l'accès des femmes à l'emploi et à tous les niveaux de décision.
- Contribuer à accroître l'accès des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie.
- Contribuer à augmenter le taux d'accès à l'eau potable et à l'énergie (énergie combustible, énergies nouvelles et renouvelables).
- Accroître les possibilités d'accès au crédit des femmes.
- Promouvoir la participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
- Contribuer à augmenter la production et la productivité des femmes dans le secteur primaire.
- Contribuer à améliorer des conditions de vie des femmes, notamment des groupes les plus vulnérables (handicapées, migrantes déshéritées, mendiante, prostituées, détenues et domestiques)
- Contribuer à améliorer le cadre de vie et promouvoir l'accès des femmes à l'habitat.

Pour atteindre les objectifs ainsi fixés, **les stratégies** développées reposent sur un renforcement conséquent des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des femmes, et la promotion de nouvelles perspectives d'investissement et de crédit pour elles. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, une priorité absolue est accordée aux femmes. A cet effet, l'élargissement des possibilités d'emploi, l'amélioration de la productivité et l'accès aux postes de décision seront des stratégies incontournables.

***Dans le domaine de l'éducation**, le PANAF rappelle le rôle fondamental de la famille dans l'éducation et la socialisation des enfants et estime urgente et nécessaire l'augmentation du taux de scolarisation des filles et le relèvement du niveau d'éducation des femmes. Pour cela il propose de:

- Développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation non discriminatoire et sensible à l'approche genre.
- Contribuer à assurer une éducation préscolaire à 50% des enfants de 2 à 6 ans d'ici l'an 2001 tout en maintenant la représentation paritaire des filles et des garçons.
- Contribuer à assurer l'accès égal des filles et des garçons et leur maintien dans l'enseignement élémentaire ainsi que l'augmentation de leur taux de réussite.
- Contribuer à réduire les disparités entre les filles et les garçons au niveau de l'enseignement secondaire en veillant à la présence équilibrée des filles dans les différentes séries.

- Assurer une protection et une assistance particulières aux femmes en situations difficiles et particulières.
- Porter la représentation des femmes dans les instances de décisions à au moins 25%.

Les stratégies proposées partent du fait que la promotion des femmes sénégalaises à l'horizon 2001 passe nécessairement par l'amélioration de leur statut tant au niveau de la sphère domestique que par rapport à une citoyenneté plus responsable et plus affirmée. La révision des textes juridiques est donc une stratégie essentielle pour que l'égalité de droit puisse être rétablie. Cependant, celle-ci ne pourra se transformer en une égalité de fait si elle n'est pas soutenue par une forte campagne d'information et de sensibilisation des communautés axée sur l'acceptation d'une meilleure participation et responsabilisation des femmes. Dans cette perspective la volonté politique manifestée pour la réalisation concrète d'actions en vue d'éliminer les discriminations à l'encontre des femmes doit être soutenue par un important plaidoyer en direction des décideurs et des leaders d'opinion.

***Dans le domaine institutionnel les objectifs pour renforcer les mécanismes liés à la promotion et au financement des femmes sont les suivants:**

- **Au niveau des mécanismes institutionnels**
 - Améliorer les performances des mécanismes institutionnels chargés de la promotion du statut de la femme.
 - Augmenter la participation financière de l'Etat, des BDF, des ONG et des bénéficiaires à l'appui institutionnel et à la promotion du statut de la femme.
 - Assurer une meilleure synergie des structures impliquées dans la promotion des femmes.
 - Améliorer la prise en compte des besoins et potentialités des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement.
 - Améliorer la coordination par le MFEF des diverses interventions en faveur des femmes.
 - Redynamiser les instances fédératives de femmes.
 - Accroître la capacité d'intervention des organisations fédératives des femmes.
 - Mettre en place un système efficace de suivi-évaluation des activités de promotion de la femme.
 - Améliorer la prise en compte des besoins et potentialités des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement.
 - Favoriser une image plus positive de la femme au sein de la société et rendre plus visible sa participation et son rôle dans le développement
- **Au niveau des mécanismes de financement**
 - Elever le niveau d'information des femmes sur les structures de financement et les procédures bancaires.
 - Améliorer la rentabilité économique des entreprises et activités des femmes.
 - Adapter les mécanismes de financement aux besoins et possibilités des femmes.
 - Développer la formation en entrepreneuriat des femmes.
 - Accroître de 25 % l'accès des femmes aux ressources disponibles au sein des institutions spécifiques de financement de l'économie nationale.
 - Mettre en place des mécanismes appropriés pour assouplir l'accès des femmes aux ressources financières et pour la mobilisation de leur épargne capitalisée dans certaines institutions.

La mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que le développement de systèmes de financement appropriés sont des conditions nécessaires pour la mise en oeuvre efficace, le suivi et l'évaluation conséquente du

Plan d'action de la Femme. A ce titre, **les stratégies** à développer concernent le renforcement des capacités des différents mécanismes de promotion de la femme et la coordination des intervenants pour une plus grande synergie. En matière de financement, l'assouplissement des procédures et l'élargissement de l'éventail des mécanismes à leur profit, ainsi que leur adaptation aux besoins des femmes doit permettre un renforcement effectif de leur pouvoir économique.

Les actions retenues dans les différents programmes du Plan d'action visent globalement à améliorer le statut économique et social des femmes, elles doivent contribuer à élever le statut de la femme à travers une promotion économique durable, le renforcement de ses aptitudes et capacités, l'amélioration de son état de santé et de sa productivité, et enfin la consolidation des mécanismes liés à sa participation à la vie publique et à sa promotion.

Ce sont essentiellement des actions d'appui à l'entrepreneuriat féminin, de développement d'activités génératrices de revenus, d'appui à la construction et à l'équipement d'infrastructures communautaires, d'appui à l'alphabétisation des femmes et à la scolarisation des filles, d'appui à la formation technique et professionnelle, d'appui à l'éducation spécialisée, à l'éducation parentale et à l'éducation à la vie familiale, d'appui aux enfants et aux femmes en situations difficiles, de prévention sanitaire, de lutte contre les violences, de conseil et de défense des droits des femmes et des petites filles, de formation, de collecte de données, d'études et de recherche, d'information et de sensibilisation et d'appui aux mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

3. SCHEMA DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en oeuvre efficace du Plan d'action National de la Femme implique une somme d'efforts coordonnés et soutenus de l'Etat, des populations et des partenaires au développement. Elle repose sur trois piliers:

a) le cadre institutionnel.

Défini à partir des structures existantes à redynamiser ou à rendre plus opérationnelles, le cadre institutionnel est articulé autour des instances suivantes :

*Au niveau national

Le schéma de mise en oeuvre reposera sur **l'utilisation de structures existantes** qu'il s'agira soit de redynamiser soit d'opérationnaliser en les dotant de ressources humaines et logistiques appropriées.

Le cadre institutionnel de mise en oeuvre du PANAF sera articulé autour des instances suivantes :

- **Un organe de décision, le Conseil Interministériel**, présidé par le Premier Ministre, dont la fonction principale sera, d'une part, d'examiner, tous les ans, l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PANAF, sur la base du rapport établi par le MFEF et d'autre part, de donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PANAF. A

- **Un organe de concertation, le Comité Technique de Suivi et d'Evaluation** qui sera présidé par le MFEF et créé par décret. La création de ce comité répond au souci du Gouvernement de favoriser l'appropriation du Plan d'action National de la A

**2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES ET SCOLARISATION DES FILLES
BUDGETS ESTIMES EN MILLIONS DE F.CFA PAR REGION ET PAR AN**

Program. Années	Education Parentale					Appui Alphabétisation					Appui à la Scoff					Appui à la Formation Technique				
	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e
Régions	6	6	6	6	6	15	15	10	5	5	20	20	20	10	10	20	20	20	20	20
Dakar	6	6	6	6	6	20	20	10	10	10	20	20	10	10	10	10	10	10	10	10
Thiès	5	7	7	7	4	15	20	20	15	10	15	20	20	15	10	10	10	10	10	5
Diourbel	6	6	6	6	6	15	15	10	10	10	20	20	20	10	10	10	20	20	10	10
Fatick	6	6	6	6	6	15	15	10	10	10	20	20	20	10	10	10	10	10	10	10
Kaolack	6	6	6	6	6	20	30	30	10	10	20	20	10	10	10	10	10	10	10	10
Louga	10	10	10	10	5	20	20	20	5	5	20	20	20	15	10	20	30	30	10	10
St-Louis	9	9	9	9	9	20	20	10	10	10	20	20	10	10	10	10	15	15	10	10
Ziguinchor	10	10	10	10	10	20	30	30	10	10	20	20	10	10	10	10	10	10	10	10
Kolda	10	10	10	10	10	30	30	20	10	10	10	15	15	10	-	20	20	20	20	20
Tamba	74	76	76	76	68	190	215	170	95	90	175	195	145	110	75	140	165	165	130	125
TOTAL																				

Program. Années	Appui Education Spécialisée					Education à la Vie Familiale					Information/Mobilisation Sociale				
	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e
Régions	10	10	10	10	10	10	10	10	5	5	5	5	5	5	5
Dakar	10	10	10	10	10	5	5	5	5	5	15	10	10	5	5
Thiès	10	10	10	10	10	5	5	5	5	-	10	10	10	5	5
Diourbel	10	10	10	10	10	5	5	5	5	10	10	10	5	5	
Fatick	10	10	10	10	10	5	5	5	5	5	6	6	6	6	
Kaolack	10	10	10	10	10	10	10	5	5	5	10	5	5	5	
Louga	10	10	10	10	10	10	10	5	5	5	6	6	6	6	
St-Louis	10	10	10	10	10	10	10	5	5	5	10	5	5	5	
Ziguinchor	10	10	10	10	10	5	5	5	5	5	10	10	10	5	
Kolda	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5	15	10	10	5	
Tamba	10	10	10	10	10	5	5	5	5	5	10	10	10	10	
TOTAL	100	100	100	100	100	75	75	65	60	50	96	81	76	61	

**3. AMELIORATION DE L'ETAT DE SANTE DES FEMMES ET DES ADOLESCENTES
BUDGETS ESTIMES EN MILLIONS DE FCFA PAR REGION ET PAR AN**

Program.	Prévention Mortalité-Morbidité Maternelle					Planification Familiale/Planification Naturelle					Promotion Nutrition					Santé Reproductive					
	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	
Régions																					
Dakar	5	15	20	15	5	5	10	10	10	5	6	6	6	6	6	15	20	15	15	5	5
Thiès	10	10	10	5	5	10	15	10	10	5	6	6	6	6	6	10	10	10	10	7	7
Diourbel	5	15	15	12	3	3	8	12	5	2	5	10	7	3	3	10	10	10	7	3	3
Fatick	10	15	10	10	5	5	10	15	20	10	5	10	3	2	10	10	10	10	5	5	5
Kaolack	5	10	15	15	5	3	7	10	8	2	3	5	5	2	2	10	10	10	10	10	10
Louga	10	15	15	10	5	5	8	10	10	2	5	5	3	2	2	10	10	10	7	3	3
St-Louis	5	15	15	10	5	3	8	12	10	2	5	10	10	5	5	10	10	10	10	10	10
Ziguinchor	10	10	10	10	5	5	15	15	15	5	3	10	5	2	10	10	10	10	10	10	10
Kolda	10	20	20	20	10	10	20	30	20	10	10	15	15	5	15	15	15	10	10	5	5
Tamba	5	15	25	25	10	5	15	25	25	10	5	10	10	5	10	15	15	15	10	5	5
TOTAL	75	140	155	132	58	54	116	154	133	53	53	92	87	70	38	110	120	110	91	59	59

Program.	MST/SIDA					Lutte contre les violences					Information/Mobilisation Sociale					Femmes en situations difficiles					
	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	
Régions																					
Dakar	6	6	6	6	6	10	10	10	10	10	20	20	20	20	20	10	10	10	10	10	10
Thiès	5	5	5	3	2	10	10	10	7	3	15	20	20	15	5	10	10	10	10	10	10
Diourbel	6	6	6	6	6	10	10	10	10	5	10	10	10	5	5	10	10	10	10	5	5
Fatick	5	5	5	5	5	10	10	10	10	10	10	10	10	5	5	10	15	15	5	5	5
Kaolack	5	5	5	5	5	10	10	10	10	5	5	10	10	10	5	10	10	10	10	5	5
Louga	5	5	5	3	2	10	10	10	10	10	5	5	5	5	5	10	10	10	10	5	5
St-Louis	2	6	6	4	2	10	10	10	10	5	10	25	20	15	5	10	15	15	5	5	5
Ziguinchor	5	5	5	5	5	10	10	10	10	5	15	20	20	15	5	15	15	15	10	5	5
Kolda	5	5	5	5	5	5	15	15	10	5	10	25	30	20	5	10	10	10	10	10	10
Tamba	5	7	10	10	3	10	10	10	6	4	15	20	20	15	10	5	10	15	15	5	5
TOTAL	49	55	58	52	41	95	105	105	93	62	115	165	165	125	70	100	115	120	95	65	65

**4. AMELIORATION DU STATUT JURIDIQUE, SOCIAL
ET POLITIQUE DE LA FEMME ET DE LA PETITE FILLE
BUDGETS ESTIMES EN MILLIONS DE FCFA PAR REGION ET PAR AN**

Program.	Mécanismes de suivi-Conseil et de Défense des femmes					Formation					Information/Mobilisation Sociale					Production Matériels et Supports d'Information et d'Education						
	Années	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	1ère	2è	3è	4è	5è	
Régions																						
Dakar		30	50	50	50	20	25	25	20	10	-	15	15	10	10	10	20	30	30	20	-	-
Thiès		10	10	10	10	10	15	15	10	10	-	10	10	10	10	10	10	10	5	-	-	-
Diourbel		6	6	6	6	6	10	10	5	5	-	10	10	10	10	10	6	6	4	4	-	-
Fatick		6	6	6	6	6	15	10	10	5	-	15	15	10	5	5	4	4	4	3	-	-
Kaolack		10	10	10	10	10	10	10	5	5	-	15	15	10	10	10	5	5	5	5	-	-
Louga		6	6	6	6	6	10	15	10	5	-	10	10	10	10	10	5	5	5	5	-	-
St-Louis		10	10	10	10	10	10	10	10	10	-	15	15	10	10	10	10	5	5	5	-	-
Ziguinchor		15	15	10	10	10	15	15	15	5	-	10	10	10	10	10	5	5	5	5	-	-
Kolda		6	6	6	6	6	15	15	15	5	-	15	15	10	10	10	4	3	3	-	-	-
Tamba		10	10	10	10	10	20	20	10	10	-	10	10	10	10	10	10	5	5	5	-	-
TOTAL		109	129	124	124	94	145	145	110	70	-	125	125	100	95	95	79	78	71	47	-	-

Program.	Appui aux femmes en situations difficiles					
	Années	1ère	2è	3è	4è	5è
Régions						
Dakar		20	20	20	10	10
Thiès		6	6	6	6	6
Diourbel		4	4	4	4	4
Fatick		5	10	10	5	5
Kaolack		6	6	6	6	6
Louga		6	6	6	6	6
St-Louis		10	10	10	5	5
Ziguinchor		5	10	10	10	5
Kolda		6	6	6	6	6
Tamba		6	6	6	6	6
TOTAL		74	84	84	64	59

**5. RENFORCEMENT DES MECANISMES INSTITUTIONNELS
DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT DES FEMMES
BUDGETS ESTIMES EN MILLIONS DE F.CFA PAR REGION ET PAR AN.**

Program. Années	Appui Equipements					Supervision-Suivi					Formation					Programme de Communication					
	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e	1ère	2e	3e	4e	5e	
Régions																					
Dakar	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Thiès	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Diourbel	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Fatick	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Kaolack	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Louga	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
St-Louis	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Ziguinchor	20	20	10	-	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Kolda	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
Tamba	15	15	10	10	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	-
TOTAL	155	155	100	90	0	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	0

Program. Années	Appui aux mécan. de Prom.et de Fin.				
	1ère	2e	3e	4e	5e
Régions					
Dakar	6	6	6	6	6
Thiès	5	5	5	5	5
Diourbel	6	6	6	6	6
Fatick	6	6	6	6	5
Kaolack	6	5	5	5	5
Louga	5	5	5	5	5
St-Louis	5	5	5	5	5
Ziguinchor	10	5	5	5	5
Kolda	10	10	10	5	5
Tamba	10	10	10	5	5
TOTAL	68	63	63	53	53

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES PAR REGION

PROGRAMMES REGION	PROMOTION ECON. ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	RENFORCT DES CAPACITES DES FEMMES ET SCOFI	AMELIORAT° DE SANTE DES FEMMES ET PETITES FILLES	AMELIORAT° DU STATUT JURIDIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE FEMMES ET PETITES FILLES	RENFORCT DES MECANISMES DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT DES FEMMES	TOTAL
DAKAR	850	375	430	520	145	2 320
THIES	940	335	350	205	140	1 970
DIOURBEL	830	350	320	150	145	1 795
FATICK	1 010	375	345	170	145	2 045
KAOLACK	860	315	305	190	140	1 810
LOUGA	860	415	290	165	140	1 870
SAINT-LOUIS	900	375	365	215	155	1 995
ZIGUINCHOR	1 550	355	385	220	145	2 655
KOLDA	1 150	455	500	180	155	2 440
TAMBA	1 050	400	460	215	155	2 280
TOTAL	10 000	3 750	3 750	2 230	1 450	21 180